



Monsieur Gérald Darmanin
Ministre de l'Action et des Comptes
publics
Teledoc 146
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Réf : 201810GD

Objet : Proposition de loi visant à supprimer
la séparation ordonnateur comptable

Paris, le 18 octobre 2018

Monsieur le Ministre,

Une proposition de loi visant à supprimer la séparation entre l'ordonnateur et le comptable dans les collectivités territoriales a été déposée par Mesdames et Messieurs Michel VIALAY, Jean-Marie SERMIER, Jean-Carles GRELLIER, Gérard MENUET, Emmanuelle ANTHOINE, Stéphane VIRY, Emmanuel MAQUET le 3 octobre à l'Assemblée nationale.

Cette proposition de loi est radicale en supprimant purement et simplement la séparation ordonnateur comptable.

Vos déclarations sur ce sujet étaient, jusqu'à présent, de lancer une expérimentation d'agences comptables sur des collectivités importantes volontaires.

Pour la CFDT Finances, la séparation ordonnateur comptable est moderne en termes de contrôle des risques financiers et de lutte contre les détournements.

En effet, si les services financiers des collectivités importantes sont souvent matures – même s'ils n'ont pas permis par exemple d'empêcher le scandale des prêts structurés à effet de levier –, le rôle du comptable public demeure fondamental, en particulier pour les petites collectivités afin de les aider à construire les budgets, opérer une analyse financière de la collectivité, rôle qu'il convient de développer.

A contrario, la disparition de la séparation ordonnateur comptable ferait entrer certaines collectivités dans l'incertitude et réduirait la maîtrise des risques.

CFDT-FINANCES.FR

Fédération des Finances

Siège : 51 avenue Simon Bolivar

Adresse postale : 47/49 avenue Simon Bolivar
75019 Paris

federation@cfdt-finances.fr

La CFDT Finances est attachée à la séparation entre l'ordonnateur et le comptable public qui garantit au citoyen le bon usage de l'argent public et la qualité des comptes publics.

Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer quelle réponse le ministre entend donner à cette proposition de loi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire général

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned above the printed name Denis Grégoire.

Denis Grégoire